

D039939/02

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2014-2015

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 24 septembre 2015

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 24 septembre 2015

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Règlement de la Commission modifiant les annexes II et III du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus de bifénazate, de boscalid, de cyazofamide, de cyromazine, de dazomet, de dithiocarbamates, de fluazifop-P, de mépanipyrin, de metrafenone, de piclorame, de propamocarbe, de pyridaben, de pyriofénone, de sulfoxaflor, de tébuconazole, de tebufenpyrad et de thirame présents dans ou sur certains produits



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 10 septembre 2015
(OR. en)

11820/15
ADD 1

AGRILEG 166

NOTE DE TRANSMISSION

Origine: Commission européenne

Date de réception: 4 septembre 2015

Destinataire: Secrétariat général du Conseil

Objet: RÈGLEMENT (UE) .../... DE LA COMMISSION du XXX modifiant les annexes II et III du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus de bifénazate, de boscalid, de cyazofamide, de cyromazine, de dazomet, de dithiocarbamates, de fluazifop-P, de mépanipirim, de metrafenone, de piclorame, de propamocarbe, de pyridaben, de pyriofénone, de sulfoxaflor, de tébuconazole, de tebufenpyrad et de thirame présents dans ou sur certains produits

Les délégations trouveront ci-joint le document D039939/02 ANNEXE 1.

p.j.: D039939/02 ANNEXE 1

FR

ANNEXE

Les annexes II et III du règlement (CE) n° 396/2005 sont modifiées comme suit:

- 1) Dans l'annexe II, les colonnes relatives au bifénazate, au cyazofamide, à la cyromazine, aux dithiocarbamates, au mépanipirim, au metrafenone, au propamocarbe, au tébuconazole et au thirame sont remplacées par le texte suivant:

[For Official Journal: insert table Annex II existing].

- 2) L'annexe III est modifiée comme suit:

- a) Dans la partie A, les colonnes relatives au boscalid, au dazomet, au fluazifop-P, au picloram, au pyridaben, au pyriofénone et au tebufenpyrad sont remplacées par le texte suivant:

[For Official Journal: insert table Annex IIIA existing].

- b) Dans la partie A, la colonne suivante relative au sulfoxaflor est ajoutée:

[For Official Journal: insert table Annex IIIA new].

- c) Dans la partie B, les colonnes concernant les dithiocarbamates et le thirame sont remplacées par le texte suivant:

[For Official Journal: insert table Annex IIIB existing].